

« Statistique sans conscience n'est que ruine ... »

La description statistique de la société française doit-elle dorénavant passer par le classement de chaque individu dans une soi-disant "ethnie" ? A la suite du colloque organisé par la CFDT et la CGT de l'INSEE « Statistique sans conscience n'est que ruine ... » (dont Libération a rendu compte le 5 novembre 1998), il nous apparaît important de revenir sur le débat qui secoue actuellement le monde des démographes. La personnalisation de la polémique entre Michèle Tribalat et Hervé Le Bras finit par faire disparaître les enjeux du débat qui, selon nous, doit se mener publiquement et sur des arguments de fond. Au demeurant, notre colloque, où des spécialistes de diverses disciplines ont pu défendre des points de vue variés, tous se réclamant des valeurs antiracistes, et cela sans vaine polémique, a montré que ce débat serein et indispensable, est possible. Avec ce souci, nous voudrions expliciter notre point de vue, qui, croyons-nous, est largement partagé dans notre Institut.

Tout d'abord, il n'y a pas, il n'y a jamais eu, de "tabous" concernant l'intérêt d'études sur les évolutions des populations immigrées ou issues de l'immigration. Beaucoup de chercheurs, de nombreuses spécialités scientifiques, travaillent sur ces questions, à l'INSEE, à l'INED ou dans le monde universitaire, et depuis des années. Colloques et publications spécialisés retracent leurs études.

Nous considérons que des données chiffrées, de qualité, doivent contribuer à l'analyse des difficultés et des discriminations rencontrées par les immigrés ou les populations issues de l'immigration. Evidemment, des questionnaires statistiques ad-hoc peuvent comporter des questions sur l'origine des personnes elles-mêmes, comme sur celles de leurs ascendants, lorsque ces questions permettent d'éclairer l'objet même de l'étude.

Mais, le problème de fond des pratiques discriminatoires n'est pas d'abord statistique. Aujourd'hui encore, on peut ne pas être admis ou servi dans un café, un restaurant ou une discothèque, se voir refuser un logement ou un travail, être insulté, que l'on soit français depuis dix générations ou de nationalité étrangère, simplement parce qu'on a la peau noire, le visage basané, un nom ou un prénom qui ne sonne pas « français ». Cette réalité, qui n'est pas nouvelle, est renforcée par le racisme d'une frange importante de la population. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un mouvement qui combatte fermement ces attitudes et empêche leur mise en oeuvre. L'Etat doit appliquer sans faiblesse les lois déjà existantes. On peut malheureusement constater que c'est loin d'être le cas.

Pour ce qui est de la statistique publique, nous voulons soulever les deux questions résultant de propositions actuellement formulées à l'égard de ses travaux :

- premièrement, doit-on, à des fins statistiques, enrichir, à chaque occasion, l'information individuelle figurant dans les fichiers administratifs, avec des données sur l'origine des personnes et de leurs ascendants ? Doit-on systématiser, dans l'ensemble des enquêtes statistiques, des questions sur ces éléments ? A cette question, nous répondons fermement non.

Tout d'abord, la statistique n'a pas à formuler des exigences vis à vis de l'administration en général pour que les fichiers, créés à des fins de gestion ou de contrôle, recueillent de telles informations. Ensuite, cette démarche reviendrait à vouloir classer systématiquement les populations en fonction de l'origine des parents, comme on le fait habituellement en fonction du sexe, de l'âge ou de la catégorie sociale. Une telle volonté de systématisation serait cohérente avec une visibilité flagrante de communautés bien différenciées vivant sur le territoire français, avec leur us et coutumes. Cela ne correspond pas à notre réalité. Nous refusons de donner une base institutionnelle à ceux qui voudraient une telle organisation de la société. Nous refusons de créer, légitimer, consolider des catégories de citoyens censés être différents en raison du pays de naissance de leur parents.

Deuxième question, doit-on aller encore plus loin pour introduire, dans la description de la société faite par la statistique, la notion « d'ethnie » ? Là encore, la réponse est fermement non. Cette notion ne recouvre aucune réalité que pourrait valablement décrire la statistique. Dans les pays anglo-saxons où une organisation "communautaire" est prégnante, ce sont les usages administratifs de cette notion qui sont mesurés par la statistique. En France, définir statistiquement une « ethnie » par une origine d'un ou de deux parents ou par la première langue parlée, est grotesque. Grotesque, mais combien dangereux, lorsque l'on comprend que cela ne peut que renforcer les préjugés sur "ces gens qui sont différents de Nous".

Ainsi, plutôt que d'utiliser l'existence des discriminations et du racisme pour créer des catégories statistiques sans fondement scientifique et politiquement dangereuses, ne devrait-on pas plutôt discuter des outils permettant d'améliorer les connaissances utiles à la mise en oeuvre des politiques économiques et sociales renforçant la cohésion de notre société. Où sont les richesses qui permettraient de faire reculer la précarité, de financer un logement social de qualité équitablement réparti sur le territoire, de créer des emplois bien rémunérés et stables, de réduire le chômage, de remettre en route l'ascenseur social ? Comment l'Europe peut être le cadre d'une telle ambition ? Les priorités statistiques ne manquent pas dans cette direction.

Le 18 décembre 1998

Christine Bonnays et Francis Judas sont respectivement secrétaires généraux des syndicats CFDT et CGT de l'INSEE